

Quel avenir pour l'agriculture?

Une réponse au Rapport sur le développement dans le monde 2008

19 Octobre 2007

Introduction

Après deux décennies de négligence inexcusable, l'agriculture est de nouveau à l'ordre du jour. La publication par la Banque mondiale du « Rapport sur le développement dans le monde 2008 - L'agriculture au service du développement » (ci-après « le RDM »), le premier RDM sur l'agriculture depuis 1982, reflète ce regain d'intérêt pour le potentiel d'un secteur capable de réduire la pauvreté et l'inégalité rurales¹.

Le contexte a grandement changé. Comme le fait remarquer ce rapport, l'agriculture² fait aujourd'hui face à de nouveaux défis : dégradation des ressources naturelles, changement climatique, libéralisation des marchés et de l'économie en général, émergence de nouveaux et puissants acteurs privés, développement de nouvelles technologies... Quel est donc le futur de l'agriculture?

Cette note d'information atteste que les propos du RDM 2008 sont les bienvenus. Néanmoins, afin de s'attaquer efficacement à la pauvreté rurale dans ce nouveau contexte, les politiques de développement rural devront changer en même temps que la manière dont différentes institutions appliqueront ces politiques. En donnant une prééminence trop importante aux gains d'efficacité, le RDM néglige de s'attaquer aux nouvelles relations de puissance du marché global et de s'assurer que le but principal

des décideurs soit toujours d'arriver à des solutions équitables tout en favorisant l'égalité des sexes à tous les niveaux.

Un pas en avant...

Le RDM insiste sur le fait que :

- l'agriculture est importante pour la croissance économique, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et un environnement durable. L'agriculture à petite échelle « est un moyen puissant pour sortir de la pauvreté » et les femmes y jouent un rôle important. Ce message est fondamental. Dans les pays en voie de développement, trois quarts des personnes qui vivent dans la pauvreté appartiennent à des zones rurales et dépendent principalement de l'agriculture ; les populations pauvres resteront principalement rurales dans les vingt années à venir³ et les régions rurales pauvres sont toujours le témoin d'un profond dénuement ;
- l'amélioration du niveau et de la qualité des investissements dans l'agriculture à petite échelle est fondamentale. Il y a vingt ans, la majorité des donateurs bilatéraux allouaient plus de trois fois les montants qu'ils allouent aujourd'hui pour l'agriculture⁴. Les pays les plus dépendants de l'agriculture ont le niveau de dépense publique le plus bas de ce secteur, environ 4% du budget du gouvernement⁵. La qualité des financements est tout aussi importante que leur nombre et le Rapport souligne avec justesse la nécessité d'améliorer la compétence des donateurs et du gouvernement ainsi que la participation publique dans les décisions nationales ;
- les pays industrialisés doivent de toute urgence augmenter leur aide aux fonds d'adaptation aux changements climatiques et cette adaptation devrait s'intégrer aux programmes agricoles. Les pays et les communautés dépendantes de l'agriculture sont particulièrement vulnérables et les effets se font déjà ressentir. Tandis que le Rapport affirme que les implications financières actuelles à l'adaptation sont « profondément inadéquates », celui-ci oublie d'ajouter que le financement international n'atteindra pas la cible de 0,7 visée par les Nations Unies. Bien que ce soient les pays riches qui ont créé le problème après des dizaines d'années d'émissions de gaz à effet de serre, ce sont les pays les plus pauvres et les plus vulnérables qui seront les plus affectés car ils devront faire face à des sécheresses, des inondations, des famines et des maladies plus importantes⁶ ;
- le renforcement des moyens d'action des producteurs, notamment de sexe féminin, en les organisant, est vital pour leur permettre d'obtenir une part équitable des opportunités offertes par le marché (voir plus loin : « Habilitier les organisations de producteurs »).

Et un pas en arrière

Cette note examine également deux domaines d'activité dans lesquels travaille Oxfam — les politiques commerciales et le droit du travail — et questionne les lignes d'action politiques prescrites par le RDM. Il évalue ensuite les messages du RDM qui concernent les rôles du secteur privé, les organisations de producteurs et l'État. Le Rapport effectue des recommandations qui sont fortement nécessaires mais ignore l'impact négatif que de puissantes entreprises peuvent avoir sur les moyens d'existence

ruraux. Le Rapport est également trop ambivalent sur le rôle de l'État dans la promotion du développement rural.

Qui profite du commerce?

Le RDM de 2008, tout comme celui de 1982, affirme qu'une libéralisation totale du commerce permettra une diminution du taux de pauvreté. Il affirme, à juste titre, que les subsides de l'OCDE destinés à l'agriculture dénaturent le commerce et désavantagent par conséquent les producteurs pauvres. Cependant, permettre une plus grande libéralisation dans les pays en voie de développement sans réformer simultanément les politiques agricoles du Nord ne fera qu'accentuer davantage la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire dans de nombreuses communautés pauvres.

Le Rapport affirme que ce sont les consommateurs pauvres qui sont les victimes de la protection de la production domestique. Il est vrai que, parfois, la libéralisation permet l'importation de denrées alimentaires à meilleur prix, mais c'est rarement le cas. Comme le montre le cas du Honduras (voir encadré 1), ceux qui possèdent le pouvoir économique peuvent fausser les prix à leur avantage.

Encadré 1 : les consommateurs sont les perdants au Honduras

Au Honduras, les cinq plus grands importateurs de riz contrôlent 60% de ce commerce. Suite à la baisse des tarifs du riz, le prix du riz importé diminua de 40% entre 1994 et 2000. Néanmoins, le véritable prix à la consommation s'éleva de 12% entre 1994 et 2004. Les bénéfices du riz importé et moins cher furent capturés par les importateurs et les minotiers, laissant les consommateurs et les fermiers dans une situation encore plus difficile⁷.

Selon le RDM, les gouvernements des pays en voie de développement devraient utiliser des politiques commerciales visant à assurer la sécurité alimentaire dans les circonstances difficiles. Il prétend qu'il pourrait y avoir un « cas théorique » où une « protection modeste » serait envisageable quand les prix mondiaux ont un lourd impact sur les prix du marché local et où la production domestique peut être directement remplacée par des importations à bas prix. Pourtant, comme le montre l'historique de la libéralisation au Pérou, une telle étroitesse d'approche pourrait avoir de graves implications pour les petits agriculteurs qui dépendent du marché domestique pour leurs revenus (voir encadré 2).

Encadré 2 : les petits cultivateurs péruviens ne parviennent pas à rivaliser avec les nouvelles importations

Au début des années 90, le gouvernement péruvien introduisit un « programme de choc » pour libéraliser les importations et promouvoir les exportations. Les importations de denrées alimentaires augmentèrent de manière spectaculaire, particulièrement dans le secteur des céréales et du riz. Cette situation intensifia de manière significative la compétition à laquelle devaient faire face les petits agriculteurs — parmi lesquels de nombreuses femmes — qui cultivent des produits traditionnels des Andes tels que le quinoa, les haricots et les pommes de terre. La plus grande disponibilité des céréales importées et bon marché accéléra le changement des styles de consommation en faveur du riz et d'aliments à base de blé, tandis que la consommation de pommes de terre par habitant déclina⁸.

Les gains provenant de l'exportation, bien que précieux, ne reviennent souvent qu'aux fermiers et aux entreprises agroalimentaires plus prospères, et non aux petits cultivateurs. Dans ce scénario, la libéralisation crée de l'inégalité, et souvent de l'inégalité entre les sexes (un aspect complètement absent de l'analyse des réformes commerciales du Rapport).

En définitive, les prescriptions du RDM – « libéralisez et offrez un soutien de transition » – omettent de reconnaître que la libéralisation du commerce est le *résultat* d'une croissance fructueuse et non sa *cause*. Une libéralisation rapide peut miner un secteur avant qu'il ne soit prêt à faire face à la concurrence. La leçon retenue de l'histoire est que les pays « prospères » y sont arrivés grâce à des moyens qui ne sont pas « orthodoxes » si l'on suit les prescriptions du RDM. Les politiques d'agriculture menées par l'Indonésie, la Malaisie et la Corée par exemple, qui toutes ont utilisé des monopoles commerciaux de l'État ainsi que des licences et des quotas d'importation, ne seraient pas compatibles avec les prescriptions du Rapport⁹. Le RDM tire ses conclusions d'une source différente – la modélisation du commerce – bien qu'il reconnaisse que ces modèles « nécessitent des hypothèses solides »¹⁰.

Quel agenda pourrait-il donc y avoir pour des négociations concernant le commerce agricole ? Tandis que le RDM voit l'échec des actuelles négociations de Doha comme le plus mauvais résultat possible pour les pays en voie de développement, accepter des négociations multilatérales qui n'offriraient pas de réponse à la question du développement imposerait de bien plus grands coûts que le status quo. Le RDM voit les accords régionaux et bilatéraux comme un moyen de discussions multilatérales alternatif où la libéralisation n'est pas réalisée. Mais les traités commerciaux de libre-échange régionaux et bilatéraux imposent une libéralisation radicale des tarifs sans s'occuper suffisamment des subsides des pays riches ou des barrières non-tarifaires à l'accès des marchés. De plus, ils peuvent restreindre la capacité des états à effectuer des politiques agricoles en faveur des plus pauvres (voir plus loin : « Donner les moyens à un véritable État d'exercer un pouvoir efficace »).

Assurer l'équité sur les marchés du travail

Le RDM reconnaît que « faire du marché du travail rural une voie qui éloigne plus efficacement de la pauvreté est un défi politique majeur qui reste mal compris et gravement négligé ». Comme il le montre fort bien, les conditions de travail dans le secteur de l'agriculture sont particulièrement mauvaises et souvent mal couvertes par le droit du travail.

Le RDM n'aborde aucunement la façon dont les chaînes d'approvisionnement de l'agriculture se basent sur le travail précaire et la féminisation du travail agricole. La division systématique des rôles par rapport au sexe du travailleur est, dans l'agro-industrie exportatrice, le résultat d'un modèle par lequel les employeurs comptent sur une force de travail féminine flexible, temporaire et souvent d'origine étrangère¹¹.

Le but du Rapport est de créer plus d'emplois et il se préoccupe peu de la qualité de ceux-ci, ou de leur pertinence pour les travailleuses. Pour les auteurs, le défi fondamental est celui de la flexibilité opposée à la rigidité. Il s'agit d'un faux débat, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, la notion selon laquelle l'augmentation des salaires découragerait l'emploi n'est pas nécessairement correcte – dans certains cas, elle peut augmenter la productivité et les profits. Des recherches menées au Brésil ont montré que l'augmentation du salaire minimum donnait lieu à des salaires supérieurs dans le secteur informel et qu'elle n'avait pas d'impact sur l'emploi dans le secteur formel¹².

Ensuite, tandis que les emplois rémunérés ont amélioré la situation économique de nombreuses femmes, d'autres aspects de l'emploi tels que la stabilité des revenus et les bénéfices acquis dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale peuvent être tout aussi importants pour réduire la pauvreté et mener à l'égalité des sexes (une dimension absente du Rapport). En fait, la recommandation de payer le travailleur « à

la pièce » afin d'augmenter sa productivité entraîne d'énormes répercussions pour les femmes, entraîne des heures de travail plus nombreuses qui s'ajoutent au poids de leurs responsabilités familiales. Une politique de soutien continu sera nécessaire pour s'assurer que les femmes reçoivent des allocations équitables en échange de leur participation à la main d'oeuvre. L'encadré 3 souligne quelques-uns des inconvénients habituels subis par les femmes qui sont employées sur une base flexible dans les pays en voie de développement.

Encadré 3: les coûts de la participation des femmes au marché du travail agricole du Chili

Le succès économique du secteur des exportations agricoles du Chili contraste avec les conditions de travail précaires de ses salariés, en particulier les femmes, qui constituent la majorité du personnel d'emballage. Elles sont considérées plus soigneuses, plus accommodantes et meilleur marché que les hommes. Elles travaillent souvent sans contrat, limitant leurs possibilités de revendiquer leurs droits. Leur manque de protection sociale met leur futur en péril : en tant que travailleuses temporaires, elles n'ont pas le droit de réclamer une pension car elles manquent du minimum de contribution nécessaire pour en bénéficier. Dans les sociétés d'emballage où elles sont payées à la pièce, certaines journées de travail s'évaluent parfois sur vingt heures. Ceci est devenu un sérieux facteur de risque pour la santé physique et mentale de ces femmes. L'impact de tels emplois précaires dépasse également de loin le lieu de travail. De nos jours, on attend encore de la plupart des femmes qu'elles élèvent leurs enfants et qu'elles s'occupent également des malades et des personnes âgées de leurs familles quand elles commencent à gagner de l'argent. Leur fardeau est double et il leur arrive de demander à leurs enfants de les assister dans ces travaux payés à la pièce, perpétuant un cycle de pauvreté de génération en génération¹³.

Selon le RDM, la création de coalitions politiques destinées à soutenir les droits des travailleurs est un véritable défi, mais il omet de mentionner les obstacles légaux qui les empêchent de s'organiser. Le droit de s'associer librement et les négociations collectives sont deux des « Normes internationales du travail » de l'OIT. L'omission de toute référence à de tels standards internationaux obligatoires – avalisés par la Banque mondiale elle-même – exclut un élément crucial d'un agenda destiné à améliorer les moyens d'existence des agriculteurs.

Nouvelles relations de pouvoir : quels rôles pour le secteur privé, les organisations de producteurs et l'État?

Après deux décennies de « développement dicté par le marché », le RDM remarque avec justesse que l'échec du marché et l'absence d'institutions efficaces ont amené de grandes pertes financières pour les petits fermiers et les ouvriers agricoles. Si l'on veut mettre au point un agenda agricole destiné à réduire la pauvreté et à installer plus d'équité, il est par conséquent crucial de s'assurer que les nouveaux arrangements institutionnels renforcent les communautés rurales en rééquilibrant les relations de pouvoir en leur faveur.

Canaliser la puissance des entreprises pour réduire la pauvreté

Une faiblesse du RDM est son incapacité à comprendre jusqu'au bout les conséquences qu'entraîne, pour les petits fermiers et les petits agriculteurs, l'immense pouvoir des

entreprises dans des chaînes de marché non compétitives. Il reconnaît la consolidation énorme qui a pris place dans les marchés de la vente et des intrants, ainsi que les limites des forces commerciales qui devraient faciliter la participation des petits exploitants. Mais il ignore le fait que de nouvelles forces commerciales puissantes peuvent miner, aussi bien que générer, des sources de revenus rurales.

- Le Rapport affirme que « les firmes contractantes partagent les risques de production et de commercialisation avec les fermiers ». En réalité, les firmes importantes peuvent se débarrasser de tels risques en les transférant à ceux qui sont le moins à même de les assumer. Tout comme l'explique un producteur de vin d'Afrique du Sud : « Nous sommes pénalisés si le produit n'est pas livré à temps, mais si les revendeurs décident qu'il n'en veulent pas, le producteur peut le vendre ailleurs »¹⁴ ;
- De vastes déséquilibres de pouvoir dans les chaînes de marché signifient que les acheteurs sont capables de diminuer de force les prix des produits agricoles et d'augmenter les coûts des semences et des produits chimiques, provoquant souvent une spirale de dettes pour les petits fermiers. En Malaisie, une chaîne de magasins emploie comme devise « Moins cher, c'est impossible », ce qui signifie que ses prix sont si bas que les fermiers sont incapables de payer leurs investissements¹⁵ ;
- De puissants acteurs privés sont capables de contrôler la terre et les ressources naturelles qui maintiennent les moyens d'existence ruraux : au Paraguay, 40% de l'expansion de la culture du soja s'est effectuée sur des terres appartenant aux communautés rurales¹⁶ ;
- Les pratiques d'achat des supermarchés créent une pression intense pour des produits frais bon marché, à maturation rapide et de grande qualité – une pression qui est transmise « tout au long de la chaîne » aux femmes qui travaillent dans le domaine de l'exportation agricole¹⁷.

Le pouvoir politique du secteur privé est vu comme une force purement positive dans le RDM. Mais comme l'indique l'encadré 4, un tel pouvoir peut facilement trahir les intérêts des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés.

Encadré 4 : la puissance des compagnies agrochimiques transnationales au Guatemala

Les produits agrochimiques représentent un coût particulièrement important pour les petits agriculteurs. Au Guatemala, l'association *Crop Life* (une organisation dont les membres comprennent des compagnies agrochimiques transnationales telles que Syngenta, Dow, Basf, Monsanto, Dupont et Bayer) a réussi avec succès à faire pression sur le gouvernement pour qu'il empêche les produits génériques concurrents de pénétrer sur le marché. Pas un seul concurrent proposant des produits génériques n'a pu recevoir d'accréditation commerciale au Guatemala depuis plus de trois ans, en dépit du fait que presque toutes les brevets des produits autorisés ont expiré. Soixante-quatorze pour cent des produits agrochimiques disponibles au Guatemala sont commercialisés par des compagnies transnationales dans des conditions de quasi-monopole, maintenant les prix des intrants agricoles particulièrement élevés¹⁸.

Un secteur commercial agricole bien régulé peut représenter une force significative pour le développement rural. Néanmoins, le RDM manque de suggestions quant à sa réalisation, se concentrant principalement sur les initiatives de responsabilité sociale des entreprises. De tels codes volontaires peuvent être importants pour la promotion des bonnes pratiques et pour l'amélioration des standards minimum, mais la réforme des pratiques commerciales – par exemple des temps de démarrage plus courts – est souvent plus importante que des initiatives éthiques marginales. En dernière analyse,

les codes volontaires ne demandent aucune mesure coercitive et n'encourent aucune pénalité pour violation. Elles ne se substituent donc pas à la législation nationale en vigueur. Mettre en oeuvre et renforcer la législation afin d'améliorer au maximum les bienfaits sociaux et environnementaux des investissements industriels devraient être un puissant élément de l'agenda du développement rural.

Habiliter les organisations de producteurs (OP)

Un message important du Rapport est le besoin urgent de soutenir les performances des OP de façon à ce que les petites exploitations agricoles soient plus productives et durables¹⁹. Améliorer le pouvoir de négociation des fermiers grâce aux OP peut aider à rééquilibrer le pouvoir dans les chaînes de marché. Un exemple est celui de l'Union des Paysans et des Associations du Niassa du Sud (UCASN), une association comprenant plus de 7.000 petits fermiers du Mozambique qui négocient avec certaines compagnies des contrats anticipés pour des produits tels que le sésame blanc et le soja. Ces compagnies procurent souvent les semences et l'association reçoit des prix supérieurs en éliminant les négociants informels²⁰.

Le danger existe que les OP soient promues au rang de nouvelle panacée pour vaincre les échecs du marché et le retrait de l'État. Toutefois, le développement des OP dépend lui-même d'une intervention efficace de l'État afin de procurer, par exemple, des services commerciaux ruraux ou une éducation des adultes. Un des problèmes réside dans le fait que l'on attend beaucoup des OP, mais un manque de clarté sur ce qu'elles devraient avoir la permission de faire aggrave le problème. Le RDM reconnaît que les OP peuvent faciliter l'accès aux marchés et aux intervenants, exercer une « voix » puissante pour améliorer la responsabilité de l'État et offrir des services publics. Et pourtant, trop d'objectifs incompatibles pourraient miner la légitimité des OP et devenir un fardeau pour l'organisation d'institutions qui n'ont peut-être pas l'envergure et la capacité de les gérer.

Assurer une juste représentation des OP est un autre défi majeur, plus particulièrement en ce qui concerne la participation d'agriculteurs de sexe féminin. Sans étudier l'étendue des barrières à la participation féminine (ce que le Rapport n'a pas fait), il est peu plausible que les donateurs ou les gouvernements feront des progrès pour la promouvoir. Les femmes ont souvent, à l'instar des hommes, des exigences rivales – accomplir leurs tâches ménagères et familiales, par exemple, tout en gagnant un salaire. Selon un témoignage de l'UCASN : « Je demandai à la femme membre du comité de gestion pourquoi les autres ne pouvaient venir à la réunion... Deux femmes ne pouvaient quitter leur foyer car elles devaient s'occuper d'un membre de leur famille qui était malade, et la troisième n'avait accès à aucun moyen de locomotion durant la semaine... »²¹.

La façon dont les OP sont subventionnées est vitale pour le maintien de telles organisations. Au Mali, une approche « descendante », motivée par des échéances qui ont pour but de privatiser le secteur du coton, montre que de nombreuses coopératives n'en portent en fait que le nom. Une approche plus « ascendante » pourrait améliorer leurs aptitudes et élargir leur suprématie²².

Donner les moyens à un « véritable » État d'exercer un pouvoir efficace

Réguler de puissantes entreprises privées, maintenir les normes professionnelles fondamentales et permettre aux OP indépendantes de s'épanouir, voilà quelques

domaines qui nécessitent un véritable État. Le RDM admet ce besoin d'un État fort et reconnaît que les politiques d'ajustement structurel ont affaibli les fonctions de l'État mais il n'arrive pas à proposer une vision pour l'avenir, concluant simplement par ces mots : « Au-delà de son rôle dans l'approvisionnement de biens publics fondamentaux, l'État doit faciliter, coordonner et réguler, bien que son degré d'activisme dans ces rôles soit débattu ».

Toutefois, le témoignage de l'histoire mérite plus d'attention. Dans les années 50, la Corée et Taiwan établirent leur croissance sur les réformes agraires et l'investissement rural d'états qui créèrent une distribution des revenus provenant de la croissance agricole et favorable aux pauvres. Le RDM minimise le rôle potentiel de l'État qui est de réaliser, de réguler et de faire respecter les intérêts des petits fermiers et des petits agriculteurs, tandis qu'il masque complètement la place de l'État dans la garantie de la justice et de l'égalité, et plus particulièrement l'égalité entre les sexes.

Le Rapport omet également le rôle des accords commerciaux bilatéraux et régionaux afin de limiter l'aptitude des états à user d'un panel d'outils agricoles et il n'admet cet état de fait que dans le cas des brevets de propriété intellectuelle qui empêchent les fermiers de conserver les semences de variétés protégées. Mais il oublie l'impact que de tels accords peuvent également avoir sur les prix de l'agrochimie, sur la biodiversité et l'utilisation de la connaissance indigène, les services financiers, la vente au détail et les investissements étrangers²³.

Les pays en voie de développement, par exemple, libéralisent les services financiers dans l'espoir d'introduire une plus grande compétition et plus d'efficacité, ce qui devrait améliorer l'accès des populations pauvres au financement. Néanmoins, ceci peut, en pratique, créer l'effet contraire car des études récentes menées par le Fonds monétaire international et les Nations Unies montrent qu'ouvrir le secteur bancaire amène les banques étrangères à ne choisir que les clients les plus lucratifs et à laisser aux banques locales les clients plus pauvres et ceux qui présentent le plus de risques²⁴. En retour, ceci réduit le profit des banques locales qui finançaient auparavant la population pauvre et celles-ci cessent finalement toute activité.

Au Mexique, le secteur des services financiers fut libéralisé en 1993 au moyen d'une législation intérieure qui accompagnait l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cette décision eut un impact dévastateur sur les fermiers pauvres des zones rurales. Alors que l'appropriation du système bancaire par des firmes étrangères augmentait de 85% en sept ans, les prêts à des commerces mexicains diminuaient de façon dramatique. Au sud du Mexique, le nombre de petites fermes ayant accès au crédit diminua de moitié, et là où des financements étaient disponibles, ils l'étaient à des taux exorbitants²⁵.

Conclusion : quel avenir pour la Banque mondiale elle-même?

L'agenda pour l'agriculture, tel qu'il a été défini dans le DRM 2008, contient des messages urgents et importants, mais il est limité dans sa portée. Une vision plus étendue est nécessaire, une vision qui porte plus d'attention aux questions que représentent le pouvoir, l'équité et le droit. Elle devrait insister sur :

- la mise au point de règles qui permettent aux pays en voie de développement de déterminer leur politique commerciale en se basant sur les besoins de développement du secteur rural ;

- la mise en œuvre et le renforcement, dans le secteur agricole, d'une législation qui assure un travail décent à chacun ;
- la création d'un véritable État qui met en œuvre des investissements et des politiques de développement rural pour les secteurs les plus pauvres et les plus marginalisés ;
- la façon dont les hommes et les femmes sont affectés et répondent de manière différente à de nouvelles menaces et à de nouvelles opportunités en agriculture. Tandis que le RDM souligne l'importance du rôle des femmes en agriculture, il manque souvent d'une vision compréhensive sur les questions d'égalité.

La mise en application est également cruciale si nous voulons éviter de nouvelles « décennies perdues ». L'accent mis sur la mise en application par le Rapport est miné par son silence retentissant sur le rôle et le passé des politiques et des pratiques de la Banque mondiale. Comme l'illustre l'encadré 5, elles sont souvent en désaccord avec l'agenda proposé dans cette Note.

Encadré 5: exemples pratiques des politiques de la Banque mondiale

- Les recommandations de la Banque Mondiale ont créé des dérégulations notoires sur les marchés du travail. Ses affectations de ressources pour des projets se basent sur un index qui récompense des lois sur l'emploi qui prévoient une grande « flexibilité » à embaucher et à licencier à faible coût²⁶. Au Maroc, la Banque mondiale recommande des licenciements plus flexibles afin de réduire les coûts salariaux ainsi qu'une réduction temporaire du salaire minimum²⁷.

- Au Mali, où jusqu'à récemment l'État gardait le contrôle des fonctions fondamentales de commercialisation et de stabilisation des prix, la Banque mondiale continue de promouvoir un agenda de privatisation rapide. Une réforme est nécessaire, mais l'utilisation de conditions de prêt pour faire passer les réformes avant que les cadres institutionnels nécessaires soient en place menace les moyens d'existence de centaines de milliers de petits agriculteurs²⁸.

- Le soutien des organisations de producteurs dans les programmes de prêts proposés par la Banque mondiale se concentre principalement sur leur rôle en tant qu'organisations de la société civile dans la réforme du service public. Bien que cela soit important, c'est un soutien pratique bien moins étendu qui leur est offert quand ils veulent étendre leur pouvoir sur le marché²⁹.

Une approche qui entraîne d'autres mais avec un meilleur soutien financier, ne réduira pas la pauvreté et l'inégalité rurales. Tandis que bon nombre de pauvres se révoltent dans les campagnes de l'Asie du Sud et de l'Afrique sub-saharienne et que les chocs climatiques affectent de plus en plus les zones rurales, un nouvel agenda est nécessaire, et ce rapidement, pour offrir un vrai démarrage aux petits producteurs et aux petits agriculteurs.

Notes

- ¹ Cette réponse est basée sur la dernière ébauche du texte du RDM et est susceptible d'être modifiée selon le texte final qui doit être publié le 19 octobre 2007.
- ² L'agriculture inclut ici les pêcheries, une source de revenus indispensable aux 400 millions de personnes les plus pauvres dans le monde.
- ³ Dans l'Asie du Sud et l'Afrique sub-saharienne, le nombre de pauvres vivant dans les campagnes dépassera sans doute le nombre de ceux qui vivent dans des villes d'ici à 2040 (résumé du RDM).
- ⁴ La majorité des donateurs du Comité d'Aide au Développement allouèrent 11,5% de leur aide totale au secteur de l'agriculture en 1984-85, mais 3,4% en 2004-05 (*DAC Development Cooperation Report*, 2006, OCDE : Paris).
- ⁵ World Bank (2007), *World Development Report 2008: Agriculture For Development*, p.10.
- ⁶ Oxfam International (2007), *Adapting to Climate Change*, Oxford : Oxfam International.
- ⁷ Oxfam International (2005), *Kicking Down the Door*, Oxford : Oxfam International.
- ⁸ Oxfam International (2002), *Rigged Rules and Double Standards*, Oxford : Oxfam International.
- ⁹ M. Stockbridge (2006), *Agricultural Trade Policy During Take-Off*, Oxford : Oxfam GB.
- ¹⁰ Voir L. Taylor et R. von Arnim (2006), *Modelling the Impact of Trade Liberalisation*, Oxford : Oxfam GB.
- ¹¹ Le RDM étudie la migration en tant que voie qui permette de sortir de la pauvreté mais n'examine pas le rôle important des travailleurs migrants dans l'agriculture elle-même, ou les conditions dans lesquelles ils sont employés.
- ¹² S. Lemos (2006), *Minimum Wage Effects in a Developing Country*, Working paper 06/1. Department of Economics, University of Leicester.
- ¹³ P. Caro (2003), *Consequences and Costs of Precarious Employment for Women Workers in the Agro-exports Sector*, CEDEM : Santiago, Chile.
- ¹⁴ Oxfam International (2004), *Trading Away Our Rights*, Oxford : Oxfam International.
- ¹⁵ A. Shepherd (2005), *The Implications of Supermarket Development for Horticultural Farmers and Traditional Marketing Systems in Asia*, Revised version of paper first presented to the FAO/AFMA/FAMA Regional Workshop on the Growth of Supermarkets as Retailers of Fresh Produce, Kuala Lumpur, Malaysia, October 4-7, 2004. Rome, 2005.
- ¹⁶ T. Palau (2004), *Avance del Monocultivo de Soja Transgénica en el Paraguay*, Compilación de datos y analisis. Universidad Católica Nuestra Señora de Asunción, Centro de Estudios e Investigaciones de Derecho Rural y Reforma Agraria (CEIDRA), Asunción, Paraguay ; et R. Fogel et M. Riquelme (2005), *Enclave Sojero: Merma de Soberanía y Pobreza*, Centro de Estudios Rurales Interdisciplinarios (CERI). Asunción, Paraguay.
- ¹⁷ Oxfam International (2004), *Trading Away Our Rights*, Oxford : Oxfam International.
- ¹⁸ R. M. Bolaños (2007), *Polémica Por Agroquímicos*, La Prensa Libre (Guatemala City, Guatemala) ; et entretien avec Luis Velasquez, directeur de l'Association latino-américaine des Industries nationales agro-chimiques (ALINA) et président de l'Association guatémaltèque des Fabricants agro-chimiques (25 septembre 2007).
- ¹⁹ Pour cette section, les auteurs se sont inspirés de l'analyse de Chris Penrose-Buckley dans *Background Public Policy Brief on Producer Organisations*, commissionnée par Oxfam GB en août 2007.
- ²⁰ C. Penrose-Buckley (2007), *Producer Organisations: A Guide to Developing Collective Rural Enterprises*, Oxford : Oxfam GB 2007.
- ²¹ *Ibid.*

²² Oxfam International (2007), *Pricing Farmers Out of Cotton*, Oxford : Oxfam International.

²³ *Ibid.*

²⁴ E. Detragiache, T. Tressel, and P. Gupta (2006), *Foreign Banks in Poor Countries: Theory and Evidence*, IMF.

²⁵ Oxfam International (2007), *Signing Away the Future*, Oxford : Oxfam International.

²⁶ Les indicateurs du projet *Doing Business* de la Banque mondiale ont une profonde influence et sont également utilisés dans l'allocation des ressources effectuée par la Banque mondiale au moyen de l'Évaluation de la Politique et des Institutions Nationales (EPIN), son système de notation. Les indicateurs récompensent une loi du travail qui offre une grande « flexibilité » d'embaucher et de licencier et permet, sans aucune restriction, le travail de nuit et de week-end. Cette approche contredit la « Boîte à outils sur les normes fondamentales du travail » de la Banque Mondiale elle-même.

Voir : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/No_44_statement_imfwb_1007_2_.pdf.

Merci à Peter Bakvis de la Confédération Syndicale Internationale pour ses commentaires concernant cette section.

²⁷ Merci à Carlos Montes et Anja Linder pour leur projet, *World Bank's Policy Advice on Labour Legislation and Waged Agricultural Workers*, commissionné par Oxfam Novib en septembre 2007.

²⁸ Oxfam International (2007), *Pricing Farmers Out of Cotton*, Oxford : Oxfam International.

²⁹ Oxfam GB (2007), *Background Public Policy Brief on Producer Organisations*, Oxford : Oxfam GB.

© Oxfam International 2007

Cet article a été rédigé par Arabella Fraser et Madelon Meijer. Oxfam remercie les personnes suivantes pour leur assistance dans sa réalisation : Mary Sue Smiaroski et Joyce. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche, à condition d'en mentionner la source de manière intégrale. Le détenteur des droits d'auteur demande que toute utilisation de ce type lui soit déclarée, à des fins d'évaluation d'impact. Pour la reproduction, en toute autre circonstance, ou la réutilisation dans d'autres publications, ou pour une traduction ou une adaptation, une autorisation de l'auteur est requise. Des frais peuvent être exigés. Courriel : publish@oxfam.org.uk

Pour toute information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courriel à : advocacy@oxfaminternational.org

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui collaborent dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice: Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France - Agir ici, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle-Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux organisations listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur: www.oxfam.org/fr

<p>Oxfam America 226 Causeway Street, 5th Floor Boston, MA 02114-2206, USA +1 617 482 1211 (Toll-free 1 800 77 OXFAM) Courriel: info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/F., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél: +852 2520 2525 Courriel: info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 156 George St., Fitzroy, Victoria 3065, Australia Tél: +61 3 9289 9444 Courriel: enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Spain) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelona, Spain Tél: +34 902 330 331 Courriel: info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-in-Belgium Rue des Quatre Vents 60, 1080 Brussels, Belgium Tél: +32 2 501 6700 Courriel: oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland Tél: +353 1 672 7662 Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK Tél: +44 28 9023 0220 Courriel: communications@oxfamireland.org www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél: +1 613 237 5236 Courriel: info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1145, New Zealand Tél: +64 9 355 6500 (Toll-free 0800 400 666) Courriel: oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France – Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél: + 33 1 56 98 24 40. Courriel: info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Netherlands) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tél: +31 70 342 1621 Courriel: info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Germany Tél: +49 30 428 50621 Courriel: info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montreal, Quebec, H3J 2Y2, Canada Tél: +1 514 937 1614 Courriel: info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam Great Britain Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tél: +44 1865 473727 Courriel: enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International: Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK
Tél: +44 1865 339100 Courriel: information@oxfaminternational.org. Site web: www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International:

Courriel: advocacy@oxfaminternational.org

Washington: 1100 15th St., NW, Ste. 600, Washington, DC 20005-1759, USA, Tél: +1 202 496 1170.

Bruxelles: Rue Philippe le Bon 15, 1000 Brussels, Belgium, Tél: +322 502 0391.

Genève: 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland, Tél: +41 22 321 2371.

New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA, Tél: +1 212 687 2091.

Organisations liées à Oxfam. Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International:

Oxfam Japan Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan

Tél: + 81 3 3834 1556. Courriel: info@oxfam.jp Site web: www.oxfam.jp

Oxfam Trust in India B - 121, Second Floor, Malviya Nagar, New Delhi, 1100-17, India

Tél: + 91 11 2667 3 763. E-mail: info@oxfamint.org.in Site web: www.oxfamint.org.in

Membre observateur d'Oxfam. L'organisation suivante a actuellement un statut de membre observateur auprès d'Oxfam International et travaille à l'obtention d'une possible affiliation complète :

Fundación Rostros y Voces (Mexique) Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col. Napoles, C.P. 03810 Mexico, D.F.

Tél/Fax: + 52 55 5687 3002. Courriel: comunicacion@rostrosyvoces.org Web site: www.rostrosyvoces.org